

DECRET N°2011-833 DU 30 DECEMBRE 2011

portant nomination des membres de la Commission Nationale de Coordination, d'Orientation et de Suivi (CNCOS) du Fonds National de la Microfinance.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n°94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2010-350 du 19 juillet 2010 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2006-268 du 14 juin 2006 fixant la structure-type des ministères ;
- Vu** le décret n°2009-178 du 05 mai 2009 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Microfinance et de l'Emploi des Jeunes et des Femmes ;
- Vu** le décret n° 2006-301 du 27 juin 2006 portant création du Fonds National de la Microfinance ;
- Vu** le décret n° 2010-264 du 11 Juin 2010 portant attributions, organisation et fonctionnement du Fonds National de la Microfinance ;
- Sur** proposition de la Ministre de la Microfinance et de l'Emploi des Jeunes et des Femmes ;
- Le** Conseil des Ministres en sa séance du 12 janvier 2011.

GT

GT

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Sont nommées membres de la Commission Nationale de Coordination, d'Orientation et de Suivi (CNCOS) du Fonds National de la Microfinance, les personnes ci-après désignées :

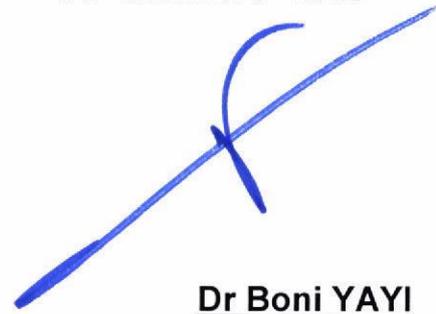
- Monsieur **Aliou MORIBA DJIBRIL**, représentant du Ministre chargé de la Microfinance ;
- Monsieur **AHIZIME Grégoire**, représentant du Ministre chargé des Finances ;
- Monsieur **DAHOUN Dieudonné**, représentant du Ministre chargé du Développement ;
- Monsieur **KOUAKANOU Bonaventure**, représentant du Ministre en charge de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;
- Monsieur **HOUNNOUVI Rigobert**, représentant du Ministre en charge de la Famille, de la Femme et de l'Enfant ;
- Monsieur **AOUTCHEME Salem**, représentant de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ;
- Monsieur **NANAKO Cossoba** représentant des Partenaires Techniques et Financiers ;
- Monsieur **SOGLO Prosper**, représentant du Consortium Alafia ;
- Monsieur **AHOUANSOU Cosme**, représentant de l'Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers.

Article 2 : Est nommé Président du Conseil d'Administration du Fonds National de la Microfinance (FNM), Monsieur **Aliou MORIBA DJIBRIL**, représentant du Ministre en charge de la Microfinance.

Article 3 : Le présent décret qui prend effet pour compter du 09 mai 2007 date d'installation dudit Conseil d'Administration, sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 30 décembre 2011

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement



Dr Boni YAYI

Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques, du
Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,

Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,

Alayi Adidjatou MATHYS.-

Le Ministre Chargé de la Microfinance,
de l'Emploi des Jeunes et des Femmes,

Rehya MADOUYOU

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 PM/CCAGEPPDDDS 4 MEF 4 MMEJF 4 AUTRES MINISTERES 23 SGG
4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCOMB-DGCST-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC- ENAM FADESP 3- UNIPAR -
FDSP 2 01 JO 1.-